

Avis d'enquête publique préalable

à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L211-7 du code l'environnement, concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault et de la Lergue aval sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontais

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'entretien du fleuve Hérault et de la Lergue aval sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontais.

Sont concernées par ce programme pluriannuel de gestion les communes de : Aspiran, Brignac, Canet, Ceyras, Clermont-l'Hérault, Lacoste, Paulhan, Usclas-d'Hérault.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Madame Florence ROSSIER-MARCHIONINI, Architecte DPLG-ingénieur urbaniste.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est M. Julien GOLEMBIEWSKI, Directeur du Service Eau (Communauté de Communes du Clermontais) - téléphone : 04 67 89 88 53, e-mail : j.golembiewski@cc-clermontais.fr

Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, seront déposés et consultables :

- en mairie de Canet, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public. À titre indicatif les bureaux sont ouverts au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-clermontais/>
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant :
<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00 :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Canet, siège de l'enquête publique suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Madame Florence ROSSIER-MARCHIONINI, commissaire enquêtrice
«Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault et de la Lergue»
Mairie de CANET
Rue de la Poste
34800 CANET

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :
<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-clermontais/>
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Canet les :
 - lundi 10 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
 - mercredi 19 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
 - vendredi 11 janvier 2019 de 14h00 à 17h00.
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement), en mairie de Canet ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Clermontais.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé (<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-clermontais/>).

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.